



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-008 : SUBVENTION ASSOCIATION SOLIDARITÉ MIGRANTS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une subvention de 1 000 € est sollicitée par l'Association Solidarité Migrants pour l'organisation du concert de soutien organisé à Lormes le samedi 25 février 2023 à la salle polyvalente.

Il précise qu'outre la ville de Clamecy, la commune de Lormes, le Conseil Départemental et la Région Bourgogne Franche-Comté ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 contre),

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Solidarité Migrants pour l'organisation d'un concert de soutien.

Dépense inscrite au budget, article 6574.

Suivent les signatures.